



Lundi 28 novembre 2022



Communiqué de presse

La Gemme, nouvelle monnaie locale

Depuis fin 2021, la Ville de Bordeaux est adhérente à [la Gemme](#)^{*}, la monnaie locale complémentaire girondine (anciennement « la Miel »). Gérée par un collectif citoyen, elle est l'une des 80 monnaies complémentaires à l'euro existantes en France en 2022. L'intérêt d'une telle monnaie locale réside dans sa capacité à relocaliser l'économie et à soutenir les commerces indépendants, tout en les accompagnant dans la transition écologique. Son fonctionnement est décidé de manière démocratique au sein de l'association gestionnaire.

Un moyen de paiement alternatif plus écologique et solidaire

La [monnaie locale](#) est un outil de transition au service d'une économie locale plus vertueuse et respectueuse de l'environnement. Les monnaies locales complémentaires sont dites écologiques car elles permettent de relocaliser l'économie et d'inciter les consommateurs à privilégier une consommation de qualité et durable. Cette monnaie ne peut être utilisée que sur un territoire défini.

[La Gemme](#) se limite au département de la Gironde.

L'objectif de cette monnaie est de créer un cercle économique local vertueux. Lorsqu'une unité de monnaie locale est dépensée dans un commerce, ce dernier se doit de le réutiliser dans un commerce girondin membre du réseau.

La richesse créée reste locale

La Gemme est acceptée dans un réseau de producteurs, commerces et entreprises partenaires de l'association (alimentation, bars et restaurants, librairies, mais aussi professionnels de santé, artisans, associations culturelles, etc.). Lorsque la transaction est réglée en Gemmes, le professionnel est incité à faire appel à des fournisseurs et services locaux acceptant eux aussi la Gemme, et ainsi de suite. Ainsi, la richesse créée reste sur le territoire. Par ailleurs, les euros préalablement convertis en gemmes et confiés à l'association sont déposés dans une banque éthique, la Nef, qui finance des projets sur le territoire en fonction de critères écologiques et sociaux.

Pour payer en gemmes, il convient d'adhérer à l'association La Gemme, de changer des euros en Gemmes (1€ = 1 Gemme), puis d'utiliser cette monnaie chez les professionnels membres du réseau. Il existe plusieurs comptoirs de change à Bordeaux. Une version numérique de la gemme sera également mise en place en 2023.

La Ville soutient le développement de l'initiative : prochainement, l'accès à certains services municipaux pourra ainsi être réglé en gemmes. Par ailleurs, plusieurs élus de la municipalité se sont engagés à recevoir une partie de leur indemnité en monnaie locale. Pour connaître les comptoirs de change, les professionnels du réseau et adhérer en ligne : www.lagemme.org ; contact de l'association : monnaie@lagemme.org 06 11 40 41 57
Pour en savoir plus : réunion publique le 9 décembre 2022, 18h à l'espace Malbec (quartier Nansouty-St Genès).

**Le nom gemme est une référence à l'exploitation traditionnelle de la forêt de pin des Landes, le gemmage. Cette activité très caractéristique produit la gemme, résine du pin maritime.*

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr